

SEANCE DU 11 JUILLET 2012

L'an deux mil douze, le onze juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 03 Juillet 2012, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 14

Présents : Didier THIEBAUT – Maire

Bernard VETTRAINO - Jean-Luc GALLEY - Jean-Philippe LOUIS - Elodie VIREY, Adjoints.

Michel BERGER - Bruno FAVIER - Régis MONNIER - François TARTARY –
Yann PROPHETE

Absents excusés : Monique ROUSSIAU pouvoir à Didier THIEBAUT
Karine RODRIGUEZ pouvoir à Bernard VETTRAINO
Françoise FEY L'HERISSON pouvoir à Jean-Philippe LOUIS
Eddy BERNARDI Pouvoir à Elodie VIREY

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et après appel nominal, il a été procédé en conformité à l'article L.1221-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

M. Yann PROPHETE a été élu secrétaire de séance

Le compte rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

ORDRE DU JOUR

I .CONVENTION JUVENELLE/COMMUNE

Considérant les travaux de réhabilitation de la maison incendiée par la construction d'un garage et d'un parking.

Considérant la décision prise par délibération du Conseil Municipal en date du 25 Janvier 2012 relative à ces travaux.

Considérant la convention de maîtrise d'œuvre présentée par le Cabinet d'Architecte Daniel Juvenelle pour un montant de 3200 € H.T. – 3827.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des présents et représentés,

CONFIE la maîtrise d'œuvre de ce projet au Cabinet d'Architecte Daniel Juvenelle

DIT que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2012.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire informe les membres présents que le permis de construire a été transmis pour instruction le 03 Juillet dernier. Il fait état également de l'expertise par les assurances Aréas suite à la demande de M. et Mme RODRIGUEZ. Rendez-vous est pris pour le 31 Juillet 2012.

II .TRAVAUX

1. MAISON DES ASSOCIATIONS.

M. le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal d'un devis de l'entreprise DESPIERRE pour la réparation urgente du toit de la cave de la MdA, suite à des fuites constatées. Montant de la réparation 1.319,26 € HT.

Par ailleurs, il fait lecture d'un autre devis de l'entreprise DESPIERRE pour la réfection complète de la toiture du local WC de la MdA, pour un montant de 3.440,70 € HT.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des présents et représentés,

RETIENT les Ets DESPIERRE René pour la réalisation des travaux de couverture et de zinguerie pour la cave et les wc de la Maison des Associations d'un montant de 1379.26 H.T. - 1649.59 € TTC pour la cave et 3440.70 € H.T. – 4115.08 € TTC pour les wc, soit un total de 4819.96 € H.T. – 5746.67 € TTC.

DIT que les crédits de ces projets ont été prévus au Budget Primitif 2012

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

2. TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE VIVIERS – RD 38 ET VILLE SUR ARCE RD – 104 : **Demande de subvention Conseil Général**

M. le Maire détaille les divers travaux d'aménagement de voirie prévus en 2012, et notamment les travaux qui seront réalisés sur la RD n°38 Rue de Viviers-sur-Artaut et sur la RD n°104 rue de Ville-sur-Arce, ainsi que le chiffrage qu'il en a été fait par le Bureau d'Etude VRD- R. BRUGGER, maître d'œuvre, qui s'élève à 67.515.00 € H.T. – 80.747.94 € TTC honoraires compris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des présents et représentés,

ADOPTE le projet et son financement

SOLLICITE le concours financier du Conseil Général pour la construction de bordures de trottoirs et de caniveaux situés sur ces routes départementales.

SOLLICITE le concours financier du Conseil Général pour les travaux de canalisations d'eaux pluviales et accessoires situés sur ces routes départementales.

DEMANDE au Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution de l'aide sollicitée

DIT que les crédits de ces projets sont inscrits au Budget Primitif 2012

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

3. CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE

Mise à jour du tableau de classement des voies et places communales

Cette délibération annule et remplace toutes les délibérations depuis l'origine du classement de voirie.

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de revoir le classement de certaines voies communales

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

M. le Maire propose d'approuver le classement des voies et places communales comme le tableau joint

En conclusion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, se prononce pour le classement des voies et places communales

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la longueur de voies communales à 5728 m de voies communales + 533 m de places communales soit un total de 6260 mètres comme tableau joint.

Le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente décision.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

❖ Tableau en annexe à coller sur registre

4. SECURITE.

M. le Maire fait lecture d'un devis de l'entreprise SGREG pour la remise à niveau de la canalisation d'eau pluviale se situant sous le passage surélevé vers l'Espace CHAUSSIN.

M. Régis MONNIER demande à ce que l'entreprise SGREG prenne à sa charge l'intégralité des travaux du fait d'une mauvaise pose des tuyaux lors de l'installation du passage surélevé.

La discussion sera engagée en ce sens avec la Sté SGREG.

5. VOIRIE RURALE.

M. le Maire fait lecture d'un devis de l'entreprise DOSSOT pour la réfection et le goudronnage du chemin de la Chevêtrée pour un montant de 16.472 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE sur le principe la réalisation de ces travaux,

DEMANDE un autre devis comparatif.

III. MODIFICATIONS STATUTS CCAO.

**Adjonction de la compétence « Conduite de la préfiguration du Pays Barséquanais »
Compétence obligatoire à inscrire dans « l'aménagement de l'espace communautaire ».**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire de la CCAO n° 13/2012 en date du 15 Mai 2012 portant modification statutaire de la CCAO : « Conduite de la préfiguration du Pays Barséquanais », dans le cadre de ses compétences obligatoires et plus particulièrement de « l'aménagement de l'espace communautaire ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés.

ACCEPTE la modification des statuts communautaires de la CCAO concernant la compétence « Conduite de la préfiguration du Pays Barséquanais ».

ACCEPTE la nouvelle rédaction des statuts communautaires joints en annexe.

AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

IV. TRANSPORT SCOLAIRE

M. le Maire donne le compte-rendu de la réunion du 26 juin 2012 avec M. MERCUZOT, Conseiller Général, les représentants communaux du RPI Landreville-Loches-Viviers et une représentante du Conseil Général de l'Aube.

Vu la différence modique entre le coût de la suppression complète ou partielle du transport scolaire le midi sur le RPI, celui-ci sera maintenu avec un seul arrêt par village.

V. COMPTE RENDU DE COMMISSIONS.

1. Voirie Rurale

Bernard VETTRAINO fait le rapport de la précédente tournée des chemins et fait état de chemins fort dégradés suite aux derniers orages. Il fait lecture d'un devis de l'entreprise DOSSOT pour la remise en état des Chemins : Hte Charme, Chevêtrée, Bois de la Dame et Suchot pour un montant de 7.944 € H.T.

Bernard VETTRAINO présente par ailleurs le projet d'entretien et de dérasement des chemins qui sera réalisé début Août.

M. le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal remercient François TARTARY pour son investissement et son professionnalisme pour le travail effectué sur le terrain (repérage des bornes et piquetage des chemins qui feront l'objet des prochains travaux d'entretien.

Il indique que suite aux malfaçons réalisées sur le chemin du Fragne, l'Entreprise ROUSSEY l'a refait à ses frais.

Bernard VETTRAINO souligne que la commission s'est arrêtée sur le Grand Pont et expose la solution évoquée par les membres de la commission afin de consolider l'édifice. Les membres du Conseil Municipal, ayant entendu les diverses explications, DEMANDENT un chiffrage précis des travaux de réparation.

2. CANTINE SCOLAIRE

Renouvellement convention salle cantine scolaire

Considérant les délibérations du Conseil Municipal, en date du 12 novembre 2009 et 24 Février 2010 créant une cantine scolaire et les modalités de fonctionnement.

Considérant que la mise à disposition de la salle de la cantine scolaire avait été signée par convention entre la Maison de la Parole et le RPI Landreville - Loches sur Ource - Viviers sur Artaut.

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler cette convention pour la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE le renouvellement de la convention de mise à disposition de la salle de la cantine scolaire établie entre la Maison de la Parole et le RPI Landreville - Loches sur Ource - Viviers sur Artaut à compter du 01 septembre 2012 jusqu'au 30 juin 2013.

3. Landreville Infos

Michel BERGER informe l'assemblée que le dernier Bulletin d'Informations Municipales a été distribué le 06 juillet dernier.

M. le Maire indique avoir été contacté par la Sté France Cartographie qui souhaite avoir quelques photos pour réaliser une brochure sur les 21 communes de la CCAO.

A ce sujet, François TARTARY précise que les propos de la Sté France Cartographie ne sont pas des plus clairs.

4. Commission des Fêtes

Elodie VIREY donne le détail des festivités des 13 et 14 Juillet. Le montage des rotondes est prévu le 12 Juillet et les stands le 14 Juillet au matin.

5. Conseil d'Ecole

M. le Maire donne les effectifs pour la rentrée 2012/2013, soit

- Maternelle 24
- Grande section - CP – CE1 : 26
- CE2 – CM1 – CM2 : 26

et informe que l'Inspecteur d'Académie est M. COTTIN et qu'il souhaite le rencontrer rapidement.

Départ en retraite - bon cadeau

Considérant le départ en retraite de Madame Yvette ARLANDIS,
Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE** des présents et représentés,
DECIDE d'offrir un bon cadeau d'un montant de 250 € auprès des Transports DE PERETTI à Madame ARLANDIS Yvette pour son départ en retraite.

DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2012

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

6. ERDF

REUNION D'INFORMATION AVEC LES REPRESENTANTS D'ERDF le 27 JUIN 2012

L'ACTUALITE JURIDIQUE

- Les puissances de raccordement demandées par un client devront figurer sur le document d'autorisation d'urbanisme.
- La mise en place de la nouvelle réglementation relative à la sécurité des travaux à proximité des réseaux à partir du 1^{er} juillet 2012 (sujet traité à la réunion du SDEA).

RAPPEL DES MISSIONS D'ERDF

Organisation de la distribution d'électricité

- 7500 kms de lignes (4000 MT – 3500 BT)
 - 38 % des factures sont utilisés pour le financement des infrastructures
 - ERDF va devoir adapter les réseaux électriques pour maintenir l'équilibre entre consommation et production
 - ↳ Problèmes posés par les énergies renouvelables (éoliennes – panneaux photovoltaïques) non stockables et à racheter par ERDF.
 - ↳ Développement des véhicules électriques et risques encourus pour la recharge des batteries
 - ↳ Mise en place des compteurs intelligents LINKY (connaissance des pannes sur réseau BT. Factures sur consommation réelle. Modification de puissance à distance).
- Coût d'installation de 4,5 Milliards d'Euros si pris en compte par ERDF avec amortissement sur 20 ans sauf si remise en cause des concessions (ouverture à la concurrence).

Raccordement des particuliers et des professionnels

Raccordements en augmentation en 2011 (2000 dans l'AUBE). Les raccordements doivent prendre en compte les installations de panneaux photovoltaïques et les éoliennes. (surcoût de travaux).

A partir de fin 2012, site internet à la disposition des clients pour gérer leur raccordement.

SECURITE AUX ABORDS DES LIGNES AERIENNES

Rappel des règles à respecter à proximité des lignes :

- Pour l'élagage

- Pour les travaux (concerne les agriculteurs, les professionnels du bâtiment et des TP, les loueurs d'engins)
- Pour la pratique de certains sports et loisirs aériens
- Pour les pêcheurs

7. SDEA

- **Réunion du Comité Syndical du 19 Juin 2012**

ORDRE DU JOUR :

- Les comptes administratifs de l'exercice 2011
- Les orientations budgétaires pour 2013
- La nouvelle réglementation relative à la sécurité des travaux à proximité des réseaux
- La maîtrise de la demande d'énergie
- Le retard dans l'exécution des travaux d'enfouissement

COMPTES ADMINISTRATIFS 2011 :

En section de fonctionnement l'excédent global est de 19 M€.

En section d'investissement le déficit global est de 7 M€ à compenser par virement de la section de fonctionnement.

22,5 Millions d'Euros de travaux d'investissement ont été engagés en 2011 (17 Millions d'Euros en 2010) :

Extension de réseaux	6,3 M€
Renforcement	2 M€
Enfouissement	5,3 M€
Eclairage public et	8,9 M€
Vidéo communication par câble	

ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2013

Le vote aura lieu en Septembre.

Pas de changements majeurs pour 2013 par rapport à 2012.

Les investissements pour travaux sur réseaux seront de l'ordre de 80 %.

NOUVELLE REGLEMENTATION RELATIVE A LA SECURITE DES TRAVAUX A PROXIMITE DES RESEAUX

Concerne l'ensemble des réseaux enterrés eau-électricité-gaz-téléphone-vidéocommunication. Application des nouvelles dispositions de la loi Grenelle 2 à compter du 1^{er} juillet 2012.

Mise en place d'un guichet unique à l'échelon national recensant les réseaux en planimétrie et altimétrie. Cette base de données sera alimentée par les entreprises au fur et à mesure des travaux. Les Communes seront responsables en tant que Maître d'Ouvrage.

Trois catégories ont été définies en fonction de la précision des renseignements fournis (A, B,C).

Pour les catégories B et C des investigations supplémentaires seront nécessaires avant travaux (ouverture de tranchée).

Un marquage au sol sera obligatoire avant travaux.

Des nouveaux formulaires de déclaration de travaux sont mis en place.

Par décision du Conseil Municipal du 4 avril 2012, la Commune de LANDREVILLE a demandé au S.D.E.A. de prendre en charge les nouvelles dispositions réglementaires pour ce qui concerne le réseau d'éclairage public (recensement – récolement – cartographie).

LA MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE

Le S.D.E.A.conseille également les collectivités sur la Maîtrise de l'Energie en partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (A.D.E.M.E.).

L'éclairage public représente environ 50 % des consommations électriques des Communes.

Le S.D.E.A. assure la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les installations communales d'éclairage public.

Les économies peuvent être obtenues :

- Par le remplacement des ballons fluorescents par des lampes à vapeur de sodium haute pression (rendement 2 fois plus élevé)
- Par la réduction de tension en heures de nuit (gain de 30 % avec amortissement sur 5 années)
- Par les horloges astronomiques qui remplacent les cellules photoélectriques (économie d'énergie d'environ 5 %)

RETARD DANS L'EXECUTION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

La loi impose l'enfouissement des réseaux téléphoniques en même temps que celui des réseaux électriques.

De nombreuses opérations programmées pour 2012 ont été retardées voire annulées car France TELECOM n'a pu assurer financièrement les travaux qui lui incombent (cas de LANDREVILLE pour les Rues de la Poste – Collin Monsieur – Notre Dame).

8. CCAO

- Réunion du 10 Juillet 2012

A) PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – Décisions prises :

- Un contrat aidé non renouvelé pour Kévin GILLET qui travaillait avec Guillaume RODET à la déchetterie et en tant qu'agent d'entretien des Communes.
- Un contrat aidé non renouvelé pour Laura DOS SANTOS qui travaillait avec Guillaume POINTEAUX en tant qu'animatrice.
Pour éviter de remettre en cause tout le planning des activités jeunesse pour cet été il lui a été proposé un CDD jusqu'au 31 août 2012 pour 20 H hebdomadaires.
- La titularisation de Guillaume RODET sans modification de salaire.
- Nouveau contrat pour Guillaume POINTEAUX, responsable de l'animation jeunesse, jusqu'au 31 décembre 2012 en maintenant sa classification. Problème à revoir en fin d'année. Guillaume n'ayant pu se présenter aux examens prévus car non organisés jusqu'à ce jour en 2012.
- Présentation d'Aline CHAUMONNOT, nouvelle animatrice pour l'Office de Tourisme d'ESSOYES et ses Environs situé maintenant dans l'enceinte du Centre Culturel RENOIR.

B) DOSSIER CONCERNANT L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES (voirie-espaces publics-bâtiments recevant du public)

Le 29 Mai, remise au comité de pilotage du résultat de la **phase 1** concernant le diagnostic global établi pour chaque Commune et ayant reçu l'aval de la D.D.T. (M. GREGOIRE).

Faire part à la C.C.A.O. et à QUALICONSULT (Bureau d'Etudes) des anomalies ou erreurs constatées.

En **phase 2** l'étude sera plus détaillée concernant les voies d'accès et les bâtiments recevant du public (nouvelle prise de contact par QUALICONSULT).

En **phase 3** : Enoncé des dispositions à prendre (travaux) pour mise aux normes. A fournir en 2013 si nécessité de travaux avant le 1^{er} Janvier 2015.

C) TRAVAIL DES COMMISSIONS

1. Commission jeunesse

- Liste des participants aux animations en 2011 (91 jeunes), en majorité sur ESSOYES et LOCHES
- Difficultés de motivation dans les villages à plus faible population
- Présentation du planning des activités de l'été 2012 jusqu'à mi-août
- Gain de 200 Euros obtenus par les jeunes suite aux opérations de lavage de voitures
- Un don de 400 Euros a été fait par l'Association Confrérie St Vincent de Ville-sur-Arce pour la participation active des jeunes à la fête du Champagne (tous ces gains permettent de réduire le coût des séjours d'été)

2. Commission Environnement

Le balisage des chemins de randonnée devrait se terminer fin Juillet.

Une carte a été établie et sera disponible fin Juillet. Un tirage de 30 000 exemplaires est prévu. Le téléchargement est envisagé.

La distribution pourrait se faire :

- par l'Office de Tourisme
- par la C.C.A.O.
- par les Communes (indiquer le nombre d'exemplaires souhaité)
- Un panneau fixe pourrait être envisagé à mettre en place dans chaque Commune

Inauguration des chemins prévue en Octobre.

VI. 14 JUILLET

Considérant les frais occasionnés pour la réalisation des festivités du 13 Juillet par le Syndicat d'Initiative de Landreville.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de voter au Syndicat d'Initiative de Landreville une subvention exceptionnelle de **200 €**

DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2012.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

VII. PERSONNEL

M. le Maire informe que le contrat aidé CUI de Frédéric Brault est renouvelé jusqu'au 31 décembre 2012.

Cantine garderie scolaire

Recrutement de contrats uniques d'insertion C.A.E. (droit privé) – CUI

Monsieur le Maire **informe** l'assemblée :

Depuis le 1er janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (C.U.I.) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le C.U.I. prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).

Ces C.A.E. sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes à la recherche d'un emploi dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur non-marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider des demandeurs d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Deux C.A.E.- CUI pourraient être recrutés au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent de cantine et agent de garderie scolaire à raison de 20 heures par semaine (20 heures minimum).

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de neuf mois à compter du 1^{er} Septembre 2012

(9 mois minimum, 24 mois maximum renouvellements inclus - sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion »).

L'Etat prendra en charge 70 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Monsieur le Maire **propose** à l'assemblée :

Le recrutement de deux personnes en contrat unique d'insertion – C.U.I. – C.A.E. pour les fonctions d'agent de cantine et agent de garderie scolaire à raison de 20 heures par semaine pour chaque emploi, pour une durée de neuf mois à compter du 1^{er} Septembre 2012.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir **délibéré**,

Vu la loi n°2008-1249 du 01/12/2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu la circulaire DGEFP n° 2010-25 du 20 décembre 2010 fixant la programmation des contrats aidés en 2011.

Vu l'arrêté préfectoral modifié et applicable à compter du 12 juillet 2012.

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire et de procéder au recrutement des personnes à compter du 1^{er} septembre 2012
- d'établir les contrats et les conventions correspondants.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

VIII. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES.

- Maison des Associations :

La Commission de Sécurité a émis un avis favorable au maintien en 3^{ème} catégorie, cependant certains aménagements restent à prévoir.

- FCTVA :

Le montant alloué pour 2012 est de 17.346.83 €

- Fleurissement :

La Commission Fleurissement ayant souhaité renouveler la demande pour l'obtention de la 1^{ère} fleur auprès du Comité Départemental de Fleurissement, un rendez-vous est pris avec Elodie VIREY et Eddy BERNARDI le mardi 17 juillet à 16 h 30.

- La lettre des Services de l'Etat « Une semaine dans l'Aube » sera transmise par mail aux membres du Conseil.
- CDHU : le nouveau représentant Benjamin LUNEAU rencontrera M. le Maire début août.
- QualiConsult : Mme LEFEVRE vient le 30 Juillet pour voir les bâtiments communaux et leurs accès.
- Aménagement Derrière l'Eglise : M. JUVENELLE apportera l'étude le 16 Juillet prochain.

- Invitation de Roger PHILBERT au salon de la photographie argentique.
- Photocopieur : voir renouvellement du matériel – demander coût achat ou location.
- Nappe pour table de conseil : deux devis auprès de Valérie THIEBAUT sont demandés.
- Prévention Routière : remerciements suite à la subvention allouée.
- Courrier FOURNIER : attente de réponse
- Vente SIMMONNET : le bornage est effectué – demander au Notaire que soit bien spécifié que le talutage doit être réalisé selon la législation en vigueur.

XI. QUESTIONS DIVERSES.

- Yann PROPHETE indique que la réunion de l'Office de Tourisme du mois de Juillet est reportée.
- Régis MONNIER fait état d'un problème avec le boîtier de la crémaillère d'une vanne,- contacter le Syndicat de l'Ource.
- Michel BERGER : écluse devant le Casino – refaire une commission de sécurité.
- M. le Maire informe que le transport scolaire est autorisé à s'arrêter dans l'écluse.
- Bernard VETTRAINO : trous Rue de Derrière l'Eglise – faire chiffrage pour réfection provisoire.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 30.

La prochaine réunion est fixée au 05 Septembre 2012 à 20 h 30.